CD/1911

Conférence du désarmement

21 juin 2011
Français
Original: anglais

Lettre datée du 16 juin 2011, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Autriche à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration commune faite le 9 juin 2011 par 29 délégations à la Conférence du désarmement dans le cadre du débat de suivi de la Réunion de haut niveau tenue dans le cadre de l'Assemblée générale

Je saisis cette occasion pour vous féliciter d'avoir accédé à votre fonction et vous souhaite un plein succès dans l'exercice de votre mandat de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et de Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Le 9 juin 2011, lors de la séance plénière informelle consacrée à la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement, j'ai eu l'honneur de faire une déclaration au nom de 29 délégations à la Conférence du désarmement.

Afin d'éviter les répétitions inutiles, j'évoquerai brièvement cette déclaration lors de la séance plénière d'aujourd'hui (16 juin 2011), et prie le secrétariat de la Conférence du désarmement de bien vouloir distribuer le texte ci-joint − qui est reproduit tel qu'il a été lu le 9 juin − en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Christian **Strohal**

Merci de recycler

Déclaration commune faite par 29 délégations à la Conférence du désarmement dans le cadre du débat de suivi de la Réunion de haut niveau tenue dans le cadre de l'Assemblée générale (telle qu'il en a été donné lecture à la séance plénière informelle du 9 juin 2011)

1. M. Christian Strohal, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Autriche, a pris la parole au nom des délégations des États ci-après: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

2. L'Ambassadeur Strohal a remercié le Président d'avoir consacré la séance à la question de savoir comment revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. En effet, depuis la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 consacrée aux travaux de la Conférence du désarmement et à la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement, cette question figure au premier plan des débats, non seulement à Genève, mais aussi à l'Assemblée générale.

3. Le 18 avril 2011, une lettre a été soumise au Secrétaire général de l'ONU et au Président de l'Assemblée générale, au nom de 49 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour demander qu'un débat plénier soit organisé dans le cadre de l'Assemblée générale au titre du point 162 de son ordre du jour, à savoir la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement.

4. Les États signataires de cette lettre ont affirmé que la question de la paralysie de la Conférence du désarmement devait être traitée par l'Assemblée générale, et que des efforts plus intenses et une flexibilité accrue étaient nécessaires pour permettre le commencement immédiat de travaux de fond.

5. La date de ce débat a été fixée au 27 juillet 2011. Les délégations à la Conférence du désarmement devraient par conséquent saisir cette occasion pour étudier les moyens de contribuer utilement aux discussions de New York.

6. Vu l'absence de progrès sur la question de l'adoption d'un programme de travail susceptible de permettre à la Conférence du désarmement de commencer des négociations, nul n'est besoin de prétendre que la Conférence s'emploie à exercer son mandat. La Conférence est paralysée depuis plus de dix ans, et il n'y a malheureusement toujours pas de consensus sur l'ouverture de négociations.

7. D'une part, les États devraient examiner les méthodes de travail de la Conférence, notamment ses procédures et son mode de fonctionnement, qui lui imposent de lourdes contraintes. D'autre part, si la Conférence se montre incapable d'ouvrir des négociations, les États devront envisager de nouvelles mesures pour sortir de l'impasse. Le débat de l'Assemblée générale, de même que les discussions tenues avec le Conseil consultatif pour les questions de désarmement et dans le cadre de cet organe, devrait être l'occasion de réfléchir à tous les aspects de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement.

8. Les 29 délégations à la Conférence espèrent que le débat à l'Assemblée générale offrira un cadre approprié pour examiner, dans un esprit d'ouverture, entre autres, d'éventuels moyens de sortir de l'impasse et toutes idées sur la façon de faire avancer les

négociations multilatérales sur le désarmement. Il est temps de traiter cette question de façon concrète et dans une perspective porteuse d'avenir, afin de répondre aux appels lancés lors de la Réunion de haut niveau.

9. Le fonctionnement efficace des institutions multilatérales de désarmement est primordial pour notre sécurité. La paralysie prolongée d'instances de désarmement aussi essentielles que la Conférence du désarmement pose un problème grave, et il faut y mettre un terme, ce que tous les États ont été invités à faire dès maintenant.

10. Les 29 délégations à la Conférence du désarmement sont prêtes à travailler avec les autres délégations sur des nouvelles mesures à prendre pour rendre ces propositions plus concrètes et plus réalistes, afin que la présidence et, plus généralement, la Conférence, puissent transmettre un message positif à l'Assemblée générale.

11. L'Ambassadeur Strohal a une nouvelle fois remercié le Président pour le questionnaire et pour sa présentation par l'UNIDIR.